

Document à compléter et retourner avant le 26 juin 2026
(un document par enfant inscrit)
Adresse de retour : CCPH – 22 Porte d’Epernon – CS00050– 78550 MAULETTE

SECURITE ET REGLEMENT POUR LA PRATIQUE DU PAINTBALL

Tout d’abord, qu’est-ce que le Paintball ?

Le paintball est un jeu accessible à tous, hommes, femmes et enfants à partir de 9 ans et qui ne nécessite aucune condition physique particulière. Il allie esprit d’équipe, action, aventure, convivialité, stratégie et décontraction.

Ce jeu oppose deux équipes devant atteindre un objectif commun. Là où les choses deviennent intéressantes, c’est que l’on peut marquer les joueurs de l’équipe adverse à l’aide d’un propulseur de billes de peinture 100 % biodégradables. **Ce matériel est sans danger dans la mesure où les règles de sécurité sont respectées.**

Les règles à respecter

Le fair-play et la bonne foi des joueurs sont la première garantie d’une partie agréable. Les joueurs écouteront, accepteront et appliqueront les règles des organisateurs, à savoir :

- **Ne jamais retirer le masque de protection dans les airs de jeux.**
- **Ne jamais marquer un autre joueur à une distance de moins de 7 mètres.**
- **Ne jamais essayer un lanceur en dehors des zones protégées.**
- **Mettre toujours le capuchon de sécurité avant et après le jeu.**
- **Respecter les limites du terrain de jeu sans franchir les zones interdites.**
- **Toujours avoir le lanceur orienté vers le sol et en position neutre (la gâchette bloquée) avant et après la partie.**

TOUT JEUNE QUI NE RESPECTERA PAS CES REGLES SERA IMMEDIATEMENT EXCLU DE L’ACTIVITE.

Durant toute la partie, il est obligatoire pour les joueurs d’avoir une tenue où les bras et les jambes sont couverts (plus la tenue sera épaisse et moins vous sentirez les billes de peinture).

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e) autorise mon enfant à pratiquer le Paintball. Je déclare avoir pris connaissance avec mon enfant des règles de sécurité liées à la pratique de cette activité (détaillée ci-dessus) ainsi que des risques encourus lors du non respect de celles-ci. La responsabilité de l’organisateur et des animateurs ne pourra en aucun cas être mise en cause lors d’un accident lié à une infraction aux règles de sécurité.

Fait à Le.....

Signature d’un des parents

Signature du jeune